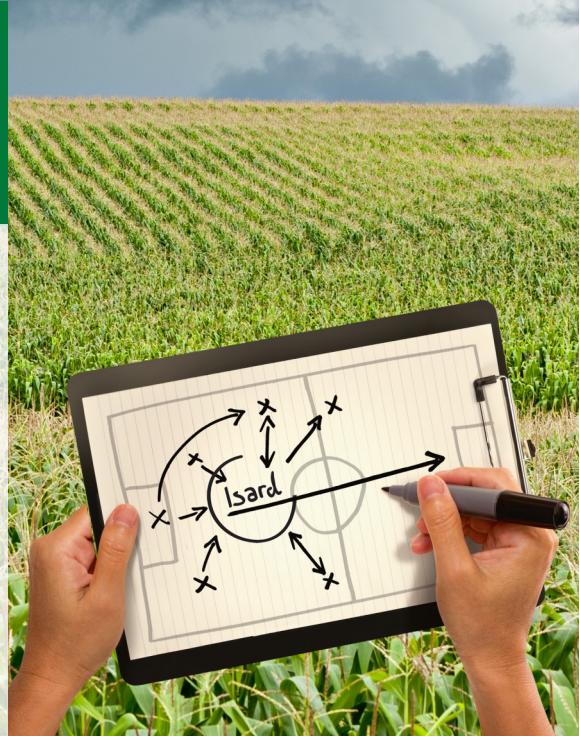


## Herbicide maïs

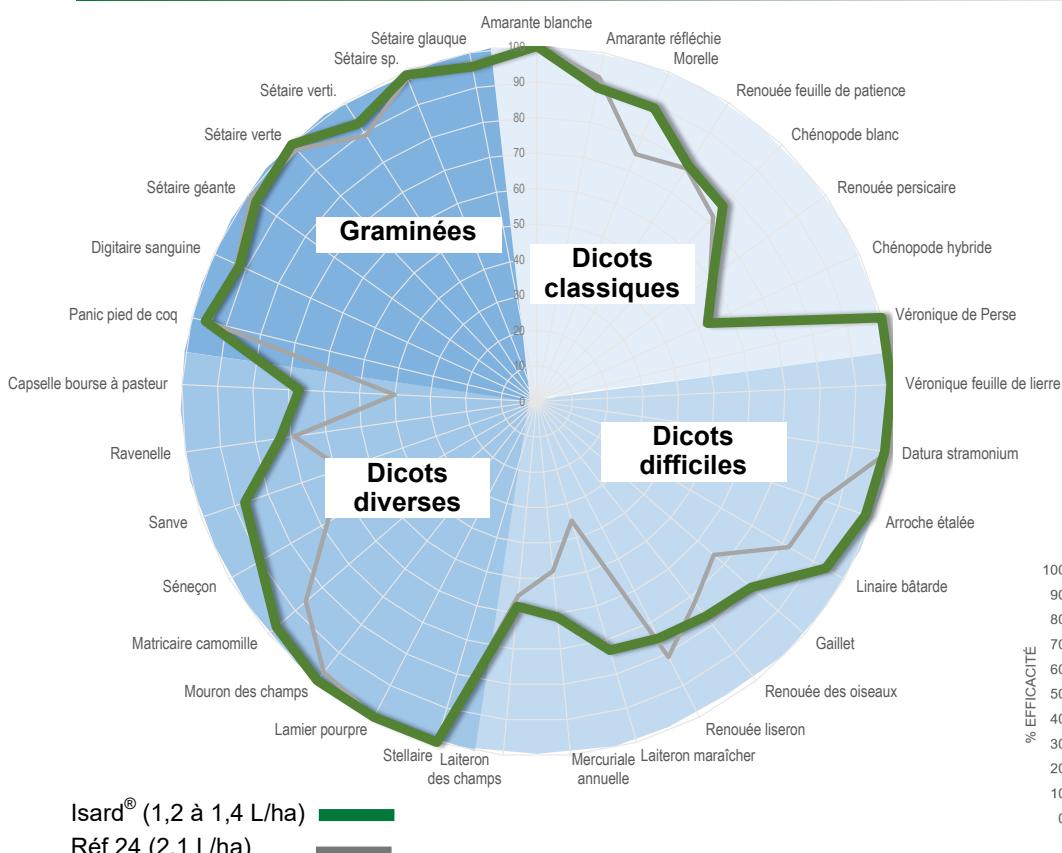
# Isard®

### Le partenaire incontournable pour un désherbage maïs réussi

- Haut niveau de performance sur graminées estivales et indispensable sur ray-grass.
- Maîtrise des levées échelonnées.
- Souplesse d'emploi : pré-levée, post-levée précoce et post-levée.
- Maintien de l'efficacité même en conditions temporairement sèches.



## ISARD® EST INDISPENSABLE POUR CONTRÔLER LES GRAMINÉES ESTIVALES ET CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DU DÉSHERBAGE DES DICOTYLÉDONES



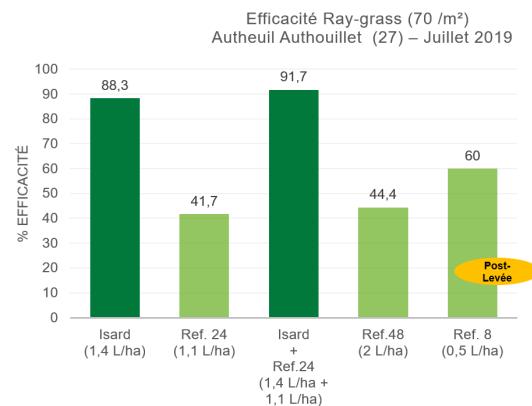
Exprimé en % d'efficacité. Synthèse de 33 essais BASF.

Notation 60 jours après application unique de post-semis pré-levée.

### FOCUS RAY-GRASS

Le **ray-grass**, en forte progression depuis 2019, est déclaré comme une des adventices les plus difficiles à détruire.

Source : enquête ADquation-BASF (12/2021)



- Isard® procure une **persistence d'action pouvant aller jusqu'à 60 jours**, ce qui représente un véritable atout pour contrôler les levées échelonnées des adventices.
- Isard® s'utilise en **pré-levée** du maïs pour limiter très tôt la concurrence ou en **post-levée précoce** pour régulariser l'efficacité des antigraminées foliaires.
- Une application sur **sol frais** ou suivi d'une **précipitation d'eau moins 10 mm dans les 10 jours** après application sont nécessaires pour une efficacité optimale.

# ISARD® EST LA SOLUTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE QUI S'ADAPTE À VOTRE STRATÉGIE DE DÉSHERBAGE

Stratégie 1 : désherbage tout en pré-levée

Ne pas appliquer Isard® au stade pointant du maïs.

Isard® 1 à 1,2 L/ha  
+/- partenaire selon flore

Stratégie 2 : désherbage en pré-levée puis en post levée

Isard® 0,8 à 1,2 L/ha  
+/- partenaire selon flore

Anti-dicotylédones  
+/- Sulfonylurée Anti-Graminées

Stratégie 3 : désherbage tout en post levée

Isard® 0,7 à 1 L/ha + partenaire selon flore



## DÉSHERBER DURABLEMENT LE MAÏS AVEC ISARD®

Recommandations d'utilisation du DMTA-P

Pour tous les hectares de cultures désherbés avec du DMTA-P :

- Une dose maximale de **864g/ha/an de DMTA-P** (soit 1,2 L/ha d'Isard®)
- La présence d'une bande enherbée de 5m le long des cours d'eau et des plans d'eau

Sur les aires d'alimentation des captages prioritaires :

- Une dose maximale de **1152 g/ha de DMTA-P répartie sur 2 ans** (sans dépasser 864 g/ha/an)  
Par ex : « 0,8 L/ha d'Isard® en année 1 puis 0,8 L/ha en année 2 » ou « 1,2 L/ha d'Isard® en année 1 et autre molécule en année 2 »

Rapprochez-vous de votre conseiller qui vous guidera vers les associations permettant d'adapter la dose de dmta-p selon la pression adventice de votre parcelle et votre stratégie de désherbage, ou bien vers des techniques de désherbage sur le rang et/ou de binage de l'inter-rang.

## QU'EST-CE QUE ISARD® ?

AMM	N°9900251
Composition	720 g/L diméthénamid-P (dmta-p)
Formulation	Concentré Émulsionnable (EC)
Usages et doses autorisés	Maïs : 1,4 L/ha en pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille - Stade BBCH 11), Millet, moha et sorgho : 1,2 L/ha en post-levée (à partir du stade 3 feuilles de la culture BBCH 13), Maïs doux : 1,4 L/ha, Betteraves industrielles uniquement : 1 L/ha* en post-levée (stades 2 à 8 feuilles, BBCH 12 à 18), Chicorée à café production de racines (toute chicorée industrielle) : 1 L/ha*. *Sur betteraves et chicorées, l'application en post-émergence d'une dose de 1 L/ha en un seul passage est à proscrire par manque de sélectivité. Isard® doit s'appliquer impérativement en fractionné. Ne jamais appliquer Isard® en pré-levée sur ces cultures.
Nombre max d'applications	1, sauf betteraves et chicorées, 1 application tous les 2 ans
ZNT	Respecter une zone non traitée de 5 m
DRE	48 heures après le traitement
DAR	Maïs, millet, moha : 100 jours grain et 90 jours fourrage, Maïs doux : 60 jours, Sorgho : 90 jours, Betterave : 90 jours, Endive : 90 jours.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie

Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme EN ISO 27065/A1, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité (EN 166) ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

ISARD® : AMM : n°9900251 - Composition : 720 g/L dimethenamide-P - Formulation : EC (concentré émulsionnable) - Détenteur d'homologation : BASF AGRO. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Crédits photos : ©BASF - Ref : 234MAHE0423R - Avril 2023

ISARD® : SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H335 : Peut irriter les voies respiratoires. - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07



SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**